

**Chenil et écurie de Keriouan,
Règlement de la pension « chiens »
Saison 2017- 2018
(à partir du 1er septembre 2017)**

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi, ouvert de 17h00 à 19h00.
Fermé le dimanche et jours fériés .
Aucun chien ne sera accueilli ou repris en dehors de ces horaires.

Identification

L'identification du pensionnaire est obligatoire soit par tatouage ou transpondeur électronique (puce).

Vermifugation

Elle devra être faite quelques jours avant le séjour. Si vous avez oublié de vermifuger votre compagnon.
N'oubliez pas de le signaler.

Traitement anti- parasites

Également souhaité quelques jours avant l'accueil de votre compagnon. Si nous remarquons la présence de petits intrus indésirables lors de l'accueil de votre chien, un traitement sera effectué par nos soins et facturé en supplément (5 euros)

Vaccinations

La vaccination est obligatoire pour tous les chiens entrant à la pension de Kériouan.
Nous demandons donc le carnet de santé à jour des vaccins suivants :
CHPPI + L+ TOUX DE CHENIL+ RAGE (si le chien provient d'un département infecté)
Vaccins datant de moins d'un an , y compris séjour à la pension.

Documents à fournir lors de l'arrivée du pensionnaire

Carnet de santé à jour des vaccins (voir ci dessus)
Carte de tatouage ou de transpondeur (puce).
Si chien de 1ere catégorie, copies des documents de permis de détention.

tarifs.

Saison basse (toute l'année excepté vacances scolaires et mois de juillet et août)

Forfait journalier/ chien:

Chien petit, moyen, grand (du York au berger allemand...) : 14 euros ht
Très grand chien (dogues, léonberg, st Bernard, montagne Pyrénées,bouvier) : 16.50 euros ht

Saison haute (mois de juillet et août et vacances scolaires)

Forfait journalier / chien:

Chien petit, moyen, grand (du York au berger allemand) : 15.25 euros ht

Très grand chien (dogues, léonberg, bouviers, st Bernard montagne pyrénées) : 17.10 euros ht

Les tarifs comprennent l'hébergement en pension complète, nous tolérons que vous puissiez amener votre aliment mais il n'y a pas de réduction de tarif pour cette pratique.

Le chauffage est facturé en supplément (2 euros par jour).

Facturation du jour d'arrivée et du jour de départ de votre compagnon.

Si la période du séjour initialement prévu est écourtée, le montant total de la période fixée est due.

Nous demandons un acompte de 50% à la réservation (qui ne sera pas remboursé si annulation inférieure à 1 mois avant la date prévue.) Le solde est à régler lorsque le chien est déposé.

Remises

Remise de 5% pour 2 chiens, 10% pour 3 chiens.

Nous proposons également des tarifs longue durée pour des séjours supérieurs à un mois (nous consulter).

Remise de 5% pour tout propriétaire membre d'un club canin affilié à la SCC à jour de ses cotisations (présentation de la carte de membre).

Prestations annexes

Shampooing : 15 euros HT

Déplacement chez vétérinaire : 15 euros HT

Soins particuliers ou spécifiques (traitement, médication à faire prendre) : 3 euros HT/jour

Nous nous réservons le droit de refuser l'entrée d'un chien qui se révélerait malade ou contagieux.

Si le vétérinaire doit intervenir durant le séjour, les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire avec justificatifs des soins produits.

* tva 20% en sus.

Important: toute personne autre que le propriétaire qui viendrait chercher un pensionnaire ne pourra le faire que sur présentation d'une pièce d'identité. La pension devra en être avertie par le propriétaire.

Toute admission d'un pensionnaire implique de la part de son propriétaire, l'acceptation du présent règlement.

La pension de Keriouan fournit en plus et sans supplément, une balade quotidienne, un parc de défoulement attenant au chenil, des courettes extérieures individuelles, des boxes carrelés au sol et au mur, un suivi hygiène type haccp, une alimentation saine et équilibrée, un suivi vétérinaire et...

des caresses et câlins à volonté.